



ETUDE DU MARCHE

SENEGALAIS

Novembre 2006



Centre Marocain de Promotion des Exportations

SOMMAIE

I- LE PAYS EN BREF

II- STRUCTURE ECONOMIQUE

III- COMMERCE EXTERIEUR SENEGALAIS

IV- LES RELATIONS MAROCO-SENEGALAISES

V- CONDITIONS DU MARCHE ET PERSPECTIVES

ANNEXES

Contacts utiles

Tableau des échanges maroco-sénégalais

I- LE PAYS EN BREF



SITUATION GEOGRAPHIQUE

La République du Sénégal est située en Afrique de l'Ouest, entre la Mauritanie au Nord, le Mali à l'Est, la Guinée-Bissau et la Guinée au Sud et l'Océan Atlantique à l'Ouest. D'autre part, elle est coupée dans la moitié Sud par l'enclave de la Gambie.

SUPERFICIE

196 192 km²

RELIEF, VEGETATION ET HYDROGRAPHIE

Les côtes sont basses et rectilignes au Nord du Cap-Vert, qui est une presqu'île rocheuse où se trouve l'île de Gorée. L'ensemble du pays est composé d'une plaine de 200m d'altitude avec quelques élévations, dont le point le plus culminant atteint 600m au Fouta Djallon, à l'extrême Sud Est.

Dans la zone soudanienne, c'est la savane forestière. En Casamance foisonnent surtout les palmiers à huile et les grandes forêts. Sur la Côte, on trouve des palmiers et des cocotiers.

Le réseau hydrographique du Sénégal se compose de quatre fleuves : le Sénégal long de 1 600 Km ; le Saloum qui devient un fleuve qu'après son confluent le Sine; la Gambie dont seul le cours supérieur se trouve au Sénégal ; et la Casamance.

CLIMAT

Tropical mais nuancé, il se divise en quatre zones :

- la zone côtière, où règne une température fraîche, de la mi-novembre à la mi-mai, avec une saison des pluies de juillet à septembre ;
- la zone sahélienne avec un climat chaud et sec. La température en mai atteint un maximum de 40° C. La saison des pluies dure de juin à octobre ;
- la zone soudanienne où les pluies durent parfois deux mois ;
- La zone de la Casamance avec une saison sèche qui se situe de janvier à mars et 90 jours environ de pluies avec des précipitations de plus de 1,50 m.

Les températures moyennes du pays varient entre 22 et 28° C.

POPULATION : 8 700 000 d'habitant (+2,7% par an)

La population se divise en plusieurs groupes ethniques dont les plus nombreux sont les Ouolofs (36%), puis viennent les Sérénés (19%), les Toucouleurs (12%), les Peuls (10%), les Dioulas (9%), les Mandingues (9%).

PRINCIPALES VILLES

- Dakar : Capitale avec 800 000 habitants
- Thiès : 117 000 habitants
- Kaolack : 106 000 habitants
- Saint louis : 88 000 habitants
- Rufisque : 67 000 habitants
- Ziguinchor : 46 000 habitants
- Diourbel : 35 000 habitants

LANGUE

Le Français est la langue officielle. Le dialecte Ouolof est parlé par 80% de la population.

RELIGION

Musulmans (80%), Catholiques (10%), Animistes (5%).

MESURES

Système métrique

HEURE LOCALE

GMT

HORAIRE DE TRAVAIL

Administration et entreprises privées : Lundi - Vendredi : 07h30 - 16h00

Banque : Lundi - Vendredi : 8h00 - 11h00 - 14h30 - 1600

FETES LEGALES

Jour de l'An : 1er Janvier

Anniversaire de l'indépendance et Fête Nationale : 4 Avril

Toutes les fêtes musulmanes et chrétiennes sont célébrées.

II- STRUCTURE ECONOMIQUE

A) Contexte général du marché Sénégalais :

Depuis plus d'une décennie, le Sénégal présente des atouts remarquables dans le continent africain. Il s'agit notamment d'une stabilité politique, d'une visibilité démocratique et d'une croissance continue de l'ordre de 5% par an depuis 1994 avec une tendance à 6% durant les 2-3 dernières années, dans le respect des grands équilibres (inflation annuelle comprise entre 0 et 2%, déficit budgétaire contenu à 1 à 2% du PIB) ce qui fait du Sénégal le pays le plus performant de l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), répondant à la quasi-totalité des critères de convergence. Le PIB atteint désormais 7,6 Md Dollars, soit plus de 700 USD par habitant.

Sans oublier un programme de libéralisation de l'économie et de privatisation presque achevé : mise en place d'une agence de promotion des investissements (APIX) en 2000, nouveau code des investissements, privatisation des filières « coton » et « arachide ».

Par ailleurs, ce pays est marqué par un remarquable désendettement extérieur, porté par l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PTE) qui a atteint son point d'achèvement en 2004 et a vu la France consentir à une annulation de dette de près de 250 M en novembre 2004, relayée par l'annulation de la dette multilatérale fin 2005.

Enfin une proximité géographique, linguistique et culturelle avec le Maroc qui facilite l'insertion des opérateurs marocains, dans un climat cependant de plus en plus concurrentiel, avec la montée en puissance de nombreux acteurs émergents (Chine, Inde, France, Moyen Orient, Afrique du Sud et Afrique de l'Ouest).

Depuis janvier 2005, les autorités sénégalaises ont lancé une stratégie de croissance accélérée qui vise un objectif de croissance de 7 à 8% par an et dont la finalisation est attendue au second 2006 pour une mise en oeuvre à partir de 2007.

Cette stratégie volontariste fixe un horizon, 2015, et une ambition, un Sénégal émergent. Les autorités se lancent un défi à elles-mêmes en déclarant vouloir, avec

cette stratégie, transformer l'actuel environnement des affaires, encore trop souvent difficile, en un environnement des affaires de classe internationale.

C'est aussi dans ce cadre que plusieurs des grands travaux annoncés depuis 2000 vont commencer à voir le jour concrètement : infrastructures urbaines et hôtels pour l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), qui est prévue fin 2007, démarrage en 2006-2007 des travaux de l'autoroute, de la plate forme industrielle de Diamniadio et du futur aéroport.

C'est donc dans un environnement en mouvement que peuvent se développer les échanges avec le Sénégal, et ce d'autant que ce pays est un véritable point d'entrée pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, du fait de son positionnement géographique et de son implication dans les structures régionales et africaines : l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union Africaine (UA).

Parmi les secteurs porteurs, on peut relever notamment les grappes de la stratégie de croissance accélérée, l'agro industrie, les NTIC, le tourisme et l'artisanat haute de gamme, la pêche, le textile/habillement, mais aussi les mines (au-delà des phosphates, il y a en effet l'important gisement de fer de Falémé au Sud-est du pays) et les infrastructures (transports, télécoms, environnement) dont le développement est nécessaire pour soutenir la SCA, et aussi l'environnement et l'énergie.

B) Indicateurs économiques :

Prévisions économiques

Indicateurs	2006	2007
PIB (<i>milliards USD</i>)	9,2	10,2
Taux de croissance du PIB (<i>prix constants, %</i>)	4	5,3
PIB par habitant (<i>USD</i>)	774,1	835,6
Taux d'inflation (<i>prix à la consommation, %</i>)	2,3	2,3

Source : FMI - World Economic Outlook Database

Indicateurs économiques généraux

Indicateurs	2003	2004	2005
PIB (<i>milliards USD</i>) (1)	6,8	8	8,6
Taux de croissance du PIB (<i>prix constants, %</i>) (1)	6,7	5,6	5,5
PIB par habitant (<i>USD</i>) (1)	614,1	698,9	738,4
Taux d'inflation (<i>prix à la consommation, %</i>) (1)	0	0,5	1,7
Dette extérieure (<i>milliards USD</i>) (3)	4,4	3,9	..
Taux de change annuel moyen pour 1 USD (3)	625,853449	522,591619	..

Sources : (1) FMI - World Economic Outlook Database, (2) OIT - Key Indicators of the Labour Market, (3) Banque Mondiale - World Development Indicators

PIB par branche d'activité	2003	2004	2005
Agriculture et pêche (%)	17,6	17	17,7
Industrie et mines (%)	19,8	19,7	..
Services (%)	62,6	63,3	..

Source : Banque Mondiale - World Development Indicators

C) Situation économique

- Aboutissement des réformes économiques

Le pays tire profit d'une stabilité politique et projette une image positive. Les réformes structurelles mises en oeuvre (fiscalité, promotion de l'investissement, nouveau code minier) ont nettement amélioré le climat des affaires. L'économie poursuit sa diversification dans une optique de valorisation sectorielle et les investissements se dirigent vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée.

- La croissance économique

La croissance s'est établit à 6% en 2004 en raison de l'intensité des investissements et la bonne pluviométrie de l'hivernage. Ce sont surtout les investissements publics qui ont évolué en registrant des taux significatifs de 9% pour le programme de l'infrastructure et le reprise des investissement privé avec un taux de 6,2% en 2004 contre 2,1% en 2003. Il est à noter que le taux de croissance projeté par le gouvernement est de 8%.

- Dépendance de l'agriculture

L'activité demeure encore dépendante de l'agriculture (60 % de la population active et 20 % du PIB) et donc d'aléatoire. La croissance démographique, chômage et pauvreté (57 % de la population, avec de grands écarts régionaux) demeurent des facteurs de fragilité et de d'obstacle aux progrès. Les deux tiers de la population travaillent dans l'agriculture et l'élevage, le pays est classé parmi les premiers producteurs d'arachide, les autres cultures sont variées (riz, canne à sucre...).

- Etat des finances

La balance commerciale est structurellement déséquilibrée. Le pays reste dépendant des revenus de ses expatriés et de la communauté internationale pour faire face à son besoin de financement. Le pays peut compter sur le soutien de la communauté internationale. Ayant atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative réservée aux PPTE, sa dette extérieure publique va faire l'objet d'une annulation.

Les phosphates constituent la principale ressource naturelle du Sénégal. L'économie du pays reste dépendante des exportations agricoles, en effet ce sont les bons résultats de l'agriculture et de la pêche qui ont permis une bonne croissance économique.

Le Sénégal importe principalement du pétrole brut, des céréales et des biens d'équipements et de consommation.

Bien qu'il affiche des taux de croissance parmi les plus élevés de la zone UEOMA et d'Afrique Subsaharienne, le Sénégal demeure très dépendant de l'Agriculture tributaire elle-même des conditions climatiques aléatoires.

D- Les secteurs économiques

1- Secteur primaire

Agriculture

Le secteur primaire - dont la production agricole assure la moitié- réalise 15% du PIB. Sa part est en diminution constante dans le PIB.

L'économie sénégalaise est fondée surtout sur l'agriculture qui occupe 80% de la population. Pour la campagne 2004 et 2005 le, pays a produit 515 000 tonnes de mil et de sorgho, 570 00 T d'arachides, 205 00 T de riz et 425 000 de maïs, 400 000 T de manioc et 50 000 T de coton.

La production végétale l'emporte en importance sur celle animale avec 60% de la valeur ajoutée créée. La première culture est l'arachide avec 39% des terres cultivées, suivi du millet (33%). la superficie irriguée est de 71 000 hectares.

La production animale concerne 2,9 millions de bovins, 4,3 millions d'ovins et 3,6 millions de caprins. La volaille 44 millions d'unité.

La balance agricole, est toujours proche de l'équilibre, mais en 1992, il y a eu déficit de 127 millions de dollars, soit 2,4% du PNB.

Pêche

La pêche se développe d'année en année avec des prises de 424 410 tonnes dont les crustacés, mollusque et céphalopodes représentent 27 560 T (soit 50 kg par habitant). L'élevage de crevettes en Casamance se révèle profitable. La construction du barrage anti-sel de Diama, sur le Sénégal près de St-Louis, terminé en 1987, est une initiative heureuse.

2- Mines et Industrie

L'activité minière du pays intervient pour 2% au PNB. Elle est basée sur la richesse minière, gisements de chaux, des phosphates, de fer de bauxite et de titane.

L'industrie contribue à 20% du PNB et témoigne que le Sénégal est sur la voie du développement. Elle est axée traditionnellement sur la transformation et l'extraction des phosphates (1,5 million de tonnes extraits) de l'arachide, des engrais

des produits de la mer et enfin sur le bâtiment avec une consommation de 2 millions de tonnes par an.

L'hydroélectricité est produite sur le fleuve Sénégal, en accord avec le Mali, sur le site de Manantali.

Les industries de transformations sont actives dans le domaine alimentaire (huileries, brasseries, conserveries).

III- COMMERCE EXTERIEUR SENEGALAIS

Les échanges économiques de biens et services en 2004 représentent 4,2 Milliards de \$ US correspondant à 2,5 Milliards de \$ US d'importations et 1,5 Milliards de \$ US d'exportations. Le déficit de balance commerciale est structurel (taux de couverture de 60%) est au caractère peu diversifié des exportations.

1 - Indicateurs généraux

Indicateurs (%)	2003	2004
Part du commerce extérieur dans le PIB	69,9	69,3
Part des importations de biens et services dans le PIB	41,5	41,5
Part des exportations de biens et services dans le PIB	28,5	27,8
Taux de croissance des importations de biens et services	4,1	5,9
Taux de croissance des exportations de biens et services	0,1	3,6

A) Balance commerciale

Depuis plus d'une décennie, la balance commerciale globale Sénégalaise affiche un important déficit structurel. Pour tenter de le réduire, le gouvernement a engagé une politique de promotion des exportations et de réduction des importations.

Toutefois, un important solde commercial positif existe avec ses pays partenaires de l'UEMOA, le Mali (la quasi-totalité du commerce du Mali transite par le Sénégal) à lui seul, compte pour les deux tiers. Le transit de ce pays emprunte le plus souvent la route entre Bamako (capitale Malienne) et Abidjan (capitale et principal port Ivoirien). Mais la relance du chemin de fer avec le Mali pourrait aussi permettre au Sénégal d'améliorer son activité de transit surtout que le port de Dakar est considéré comme le premier port africain en terme d'accès, de sécurité et indirectement de coûts d'entretien.

La part du commerce extérieur dans la PIB enregistre une moyenne de 70 %, les importations représentent 40 % alors que les exportations représentent 30 %.

La structure de la balance commerciale Sénégalaise se présente (en milliards de dollars) comme suit :

exportations	9.20	1.009	1069	1.151*	1661	1785
importations	1337	1437	1608	2.392*	2453	2586
balance commerciale	-417	-428	-538	-1.240*	-793	-801
balance courante	-365	-295	-396	-595	-594	-594
balance courante/PIB (%)	-8,5	-6,5	-8	-8,3	-7,4	-6,8
dette extérieure/PIB (%)	82,9	78,5	62,2	41,5	35,9	32,1
service de la dette/exports (%)	11,6	9,3	11,5	5,6	4,5	4
réserves en mois d'imports.	2,4	2,8	3,1	2,9	3,1	3

(e) estimation (p) prévision / sauf * chiffres réels

A) Répartition par type de marchandises/services

2004	Importations	Exportations
Total Marchandises (milliards USD) dont :	2,8	1,5
Matières premières agricoles	2	2,8
Produits alimentaires	28,3	35
Hydrocarbures	18,3	19,4
Produits manufacturés (<i>produits chimiques, machines,...</i>)	48,9	38,5
Minerais et métaux	2,5	3,9

Source : Banque Mondiale - World Development Indicators

Source : Banque Mondiale - World Development Indicators

Répartition par pays partenaires

Principaux clients (% des exportations)	
Mali	19,2%
Inde	12,9%
France	9,1%
Espagne	5,3%

Principaux fournisseurs (% des importations)	
France	20,9%
Niger	10,4%
Royaume-Uni	5,1%
Thaïland	5,0%
Brésil	4,5%

Sources : Comtrade, 2005.

Mis à jour en Octobre 2006

Export Entreprises SA©, Tous droits de reproduction réservés

IV- LES RELATIONS COMMERCIALES MAROCO-SENEGALAISES

A) Cadre juridique

1) Accords commerciaux

Les relations commerciales entre le Maroc et le Sénégal seront régies par l'accord Commercial et d'investissement qui en négociation avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont le Sénégal fait partie et paraphé à Rabat le 29 Janvier 2001. Cet accord prévoit des listes préférentielles entre les parties.

Il est à signaler que l'entrée en vigueur du tarif extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA a rendu caduc l'Accord Commercial signé à Rabat le 13 Février 1963 et son Protocole Additionnel du 26 Mars 1981.

2) Autres Accords

- Accord de Coopération entre le Maroc et le Sénégal en matière de personnel signé à Marrakech le 26 Mars 1981 ;
- Convention d'établissement signé à Dakar le 27 Mars 1964 ;
- Traite d'amitié et de solidarité entre le Maroc et le Sénégal signé le 15 Septembre 1966 à Rabat ;
- Accord entre « Royale Air Maroc » et « Air -Sénégal » pour une liaison aérienne hebdomadaire Casa-Dakar-Casa, signé à Casablanca le 21 Mars 1991 ;
- Accord de coopération entre le CMPE et son homologue sénégalais (Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal), signé le 4 Décembre 1981.

Par ailleurs, il y a lieu de noter que les relations commerciales se sont renforcées dernièrement par la signature lors de la visite du Premier Ministre marocain dans la région de plusieurs accords dans les domaines de la pêche maritime et de la marine marchande, ainsi que d'un accord de collaboration entre la CGEM ET CPDS (Coordination des Associations Patronales du Sénégal).

De même, il y a lieu de signaler la création du Conseil d'Affaires Mixte Maroc - Sénégalais entre la CGEM et le Conseil National du Patronat du Sénégal (CNP) lors de la 12^{ème} session de la Commission Mixte du 26 février au 1^{er} Mars 2002.

A noter l'accord commercial et d'investissement négocié et paraphé en octobre 2000 entre le Maroc et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Bénin, Burkina -Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Sénégal et Togo) n'a pas encore été mis en application .

B) Les échanges commerciaux maroco-sénégalais

Notre commerce avec ce pays a connu un net développement, passant de 194,76 Millions de Dh en 2001 à 475,55 Millions de Dh en 2005, soit **+144,17%**.

Cette évolution est due principalement à l'expansion de nos exportations qui sont passées de 178,91 Millions de Dh à 415,18 Millions de Dh (**+132%**) entre 2001 et 2005.

Il est à souligner que les échanges entre le Maroc et le Sénégal sont importants en comparaison avec les autres pays africains. Le Sénégal se situe au 25^{ème} rang en tant que client et au 73^{ème} rang en tant que fournisseur du Maroc.

Au titre de l'année 2005, le volume des échanges entre les deux pays a enregistré une valeur de 475,55 Millions de Dh marquant ainsi une hausse de 48,33 % par rapport à l'année 2004.

La structure des échanges entre les deux pays durant les cinq dernières années se présente dans le tableau suivant (en Millions de Dh) :

	2001	2002	2003	2004	2005	Evol 05/04
Importations	15,85	50,41	28,85	52,48	60,37	15%
Exportations	178,91	228,98	243,91	268,12	415,18	54,85%
Valeur Globale	194,76	279,39	272,76	320,60	475,55	48,33%
Solde	163	178,57	215	215,64	354,81	64,54%
Taux de couverture	1129	454	845	511	688	34,64%

1) Importations

L'analyse des importations marocaines en 2005, en provenance du Sénégal ont enregistré une valeur de 60,37 Millions de Dh, soit une augmentation d'environ 15% par rapport à 2004.

Les principaux produits sénégalais importés sur notre marché sont :

- ❖ Les produits alimentaires divers d'une valeur de 29,32 Millions de Dh ;
- ❖ Le coton avec un montant 29 Millions de Dh ;
- ❖ Les oleagineux pour 0,33 millions de Dhs ;
- ❖ Le Caoutchouc naturel pour 0,27 millions de Dhs

2) Exportations

Les exportations marocaines vers le Sénégal ont enregistré un montant de 415,18 Millions de Dh en 2005 soit une augmentation de **132%** par rapport à l'année 2001 précédente.

Les principaux produits marocains exportés sur ce marché sont :

- ❖ Les produits alimentaires divers enregistrant le montant de 52,98 Millions de Dh ;
- ❖ Les produits finis divers de consommation avec 46 Millions de Dh ;
- ❖ Les produits finis divers d'équipements industriel avec 45,21 Millions de Dh ;
- ❖ Les médicaments avec 31 Millions de Dh ;
- ❖ Les agrumes avec 23,27 millions de Dhs ;
- ❖ les fils et câbles électriques, avec 42,13 Millions de Dh ;
- ❖ les vêtements confectionnés avec 17,87 Millions de Dh ;
- ❖ les chaussures ayant connu une valeur de 15,65 Millions de Dh ;
- ❖ les conserves de légumes avec 10,60 millions de Dhs ;

V- CONDITIONS DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES

A) Conditions du marché

Les principales ressources naturelles du Sénégal sont les phosphates, l'acier et la pêche. Son économie reste cependant tributaire des exportations des produits agricoles liées aux aléas climatiques.

Le marché Sénégalais présente des opportunités pour les produits marocains et qu'on analysera ci-après.

1) Approche du marché Sénégalais

Le marché de la distribution des produits de grande consommation n'a pas connu d'évolution majeure depuis la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994, réduisant de moitié la valeur du Franc CFA (100 Francs CFA = 1FF). Si les effets de la dévaluation ont été fortement ressentis par les principaux opérateurs de ce marché, il n'en demeure pas moins qu'ils ont poursuivi leur principale activité d'importation.

Cependant, l'année 2001 semble être une année importante du fait que le marché s'agrandit : de nouveaux opérateurs tentent de se faire une place en important des produits fortement concurrentiels notamment, d'origine espagnole et asiatique. A côté, on assiste à la restructuration du principal importateur distributeur de la place de Dakar, le groupe DAMAG.

Néanmoins, le marché est affecté par la forte prépondérance du secteur informel, notamment par la contrebande avec les pays limitrophes. Les potentialités de croissance restent limitées et les canaux traditionnels (supérettes et boutiques de proximité) continuent d'occuper une place fondamentale dans le commerce.

Il est à noter que parmi les facteurs militant en faveur d'une orientation stratégique vers les pays de l'Afrique de l'Ouest, notamment le marché Sénégalais, il y a la présence de ressortissants marocains résidents dans ce pays et dont la majorité sont des commerçants (environ 2 000 marocains résidents dont plus de 400 sont des étudiants).

Il est à noter que certains fabricants marocains ont instauré des petits ateliers pour produire sur place des articles de chaussure.

2) Circuits de distribution

On compte plus de 12 000 points de vente au Sénégal, situés pour la plupart dans les grandes villes (Dakar, Saint-Louis, Thiès). Les chaînes de magasins sont très présentes dans la capitale ; leur clientèle est surtout composée d'une frange de la population qui dispose d'un revenu quasi-élevé, et en particulier des expatriés étrangers (hypersahm, Fil. li, ...etc). Depuis l'année 1997 de grands centres commerciaux ont commencé à s'implanter dans la capitale (Centre commercial l'Espace, Centre commercial EL Malick , Centre commercial Khelkom, Centre commercial Dakar-Plateau, Centre commercial Touba-Sandagaetc).

Les grandes et moyennes surfaces n'ont en aucune façon supplanté les commerces traditionnels, qui demeurent majoritaires. Les supérettes connaissent un bon succès auprès des consommateurs sénégalais, car elles ont l'avantage de proposer des gammes de produits à la fois variées, de qualité, et à des prix très compétitifs. Le service étendu qu'elles proposent (ouverture tard le soir, vente à crédit) contribue aussi à la . déliation de la clientèle.

On assiste d'ailleurs à une multiplication des supérettes de stations-service, introduites en 1995 par Mobil, suivi par Shell et TotalFinaElf. Même si les prix y sont relativement élevés, la clientèle les apprécie pour des raisons de proximité. Les trois enseignes de supermarchés (Score, Bon Prix et Leader Price) de la capitale, toutes du groupe Damag, ne détiennent qu'une part de marché inférieure à 10%, car leur positionnement milieu à haut de gamme (pour des produits très largement importés) correspond à une clientèle à fort pouvoir d'achat (expatriés européens, résidents libanais, sénégalais de la classe privilégiée).

Le secteur informel, à l'instar de nombreux pays africains, tient une place signi. cative dans l'économie du Sénégal et notamment dans la distribution. Les petits détaillants, essentiellement composés de petits commerces indépendants - boutiques, vendent surtout des produits alimentaires. Ils représentent le plus gros volume d'affaires, car ils s'adressent à la plus grande partie de la population sénégalaise. Il est très dif. cile de quanti. er ce type de commerce car ce type de distribution relève très souvent du secteur informel. Le petit commerce constitue un maillon très important de la chaîne de distribution, du fait qu'il est très adapté au pouvoir d'achat de la population qui est relativement faible.

Par contre les échoppes des marchés traditionnels (Sandaga, Kermel à Dakar, et ceux des zones rurales) sont plus représentatives des productions africaines, de textile et habillement notamment, et en tout état de cause servent une clientèle populaire à des prix abordables.

Les magasins « duty free » sont accessibles aux personnels diplomatiques et consulaires, ainsi qu'aux agents des organismes internationaux. Les marchandises proposées sont essentiellement des vins et alcools, mais aussi quelques boissons non alcoolisées, des produits alimentaires et d'entretien, sont également sur les rayons. Les deux principaux opérateurs sont Sénégal Free Store (SFS) et la Compagnie Sénégalaise de Négoce Alimentaire (CSNA). La franchise se développe difficilement au Sénégal. Elle se dénie comme une méthode de collaboration entre, d'une part une entreprise, le franchiseur et d'autre, part une ou plusieurs entreprises, les franchisés. Les difficultés au développement de la franchise au Sénégal sont dues à plusieurs facteurs : la concentration des affaires à Dakar, la place importante qu'occupe le commerce informel, l'insuffisance dans le développement des marques et le manque de culture de propriété intellectuelle.

Cependant malgré l'évolution timide de la franchise, on note la présence de quelques enseignes mondialement connues notamment dans les services, les biens de consommation et le tourisme. Bien souvent c'est plus un contrat de représentation de marque qui lie les entreprises sénégalaises aux enseignes. Malgré les contraintes, la franchise demeure un outil de densification du tissu des PME au Sénégal où l'avenir est prometteur car la demande existe aussi bien chez les commerçants qu'au niveau du consommateur. Un petit pas reste à franchir de la part des franchiseurs dont certains restent encore mal préparés pour exporter vers l'Afrique et choisissent de se limiter au Maghreb et en particulier au Maroc, où beaucoup d'entre eux sont présents et souvent avec des Master franchises.

3) Moyens de paiement :

Les opérations de change, mouvement de capitaux et les règlements de toute nature entre la République du Sénégal et l'étranger ou, au Sénégal, entre un résident et un non-résident, ne peuvent être effectués que par l'entremise de la BCEAO, de l'administration des postes, ou d'une banque agréée.

Monnaie de facturation

La monnaie du Sénégal est le Franc CFA (Communauté Financière Africaine), l'unité monétaire légale des Etats membres de l'UEMOA, avec comme sigle international le XOF, qui a une parité fixe avec l'Euro (1 € = 655,957 FCFA / 1000 FCFA = 1,52 €). Sa convertibilité avec la monnaie européenne est illimitée et garantie par le Trésor Français. C'est une monnaie qui n'est pas convertible en or mais qui l'est en devise.

L'institut d'émission du Franc CFA pour les pays membres de l'UEMOA est la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont le siège est à Dakar.

Il est souligner que les opérations d'investissement, d'emprunt, de placement et, d'une manière générale, tous les mouvements de capitaux entre Etats membres de l'UEMOA, sont libres et sans restriction aucune. Les opérations de change, mouvement de capitaux et les règlements de toute nature entre la République du Sénégal et l'étranger ou, au Sénégal, entre un résident et un non-résident, ne peuvent être effectués que par l'entremise de la BCEAO, de l'Administration des Postes, ou d'une banque agréée.

Les paiements courants à destination de l'étranger sont exécutés au Sénégal comme dans tous les pays membres de l'UEMOA selon le principe de la liberté, par les banques intermédiaires agréées, l'administration des Postes (lorsque le montant de l'importation ne dépasse pas 1 000 000 de FCFA) sous réserve de la présentation des pièces justificatives à l'intermédiaire concerné et donnent lieu à l'établissement d'un formulaire d'"autorisation des changes", soumis par délégation au visa de l'intermédiaire chargé du règlement.

Sont, entre autres, autorisés à titre général les règlements à destination de l'étranger afférents aux opérations de paiements résultant de la livraison de marchandises : frais de services portuaires, d'entrepôt, de magasinage, de dédouanement, frais de douane, et tous autres frais accessoires du transport de marchandises : assurance et réassurance, etc.

Moyens de paiement au Sénégal

-La Zone franc rassemble aujourd'hui quinze Etats africains : Bénin, Burkina Faso, Côte d'ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo formant l'Union Economique et monétaire ouest africaine (UEMOA), dont l'institut d'émission est la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Pour ce groupe, le franc CFA signifie franc de la communauté financière d'Afrique ;

- Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, et Tchad, formant la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ; pour ce groupe, le franc CFA signifie coopération financière d'Afrique centrale et est émis par la BEAC ;

- Union des Comores Les principales monnaies de facturation sont l'euro (car le taux de change est fixe) et le dollar (soumis aux variations de change).

Les moyens de paiement conseillés :

_ le transfert (virement) SWIF, est le moyen de paiement le plus simple qui confère aux opérations rapidité et sécurité ;

_ la lettre de change (traite), émise par l'exportateur en même temps que la facture commerciale ;

_ la remise documentaire, qui est une opération où la banque n'est qu'un simple mandataire ;

- _ le crédit documentaire (crédoc), irrévocable (plus cher du point de vue des frais) où la banque s'engage à payer la créance de manière irrévocable, ce qui sécurise l'exportateur ;
- _ le billet à ordre, engagement écrit par lequel le débiteur donne ordre à sa banque de payer à son créancier un certain montant à une date déterminée.

Les moyens de paiement déconseillés : du point de vue de l'Etat sénégalais et des banques commerciales de la place, le paiement en espèces est proscrit dans le cadre du commerce inter-entreprises, car il fausse la balance des paiements (pas de déclaration lors du paiement). Il convient également de proscrire le chèque à cause du nombre d'inconvénients (risque de perte ou de vol, lenteur dans le recouvrement, risque d'opposition, risque d'impayés...). L'utilisation de la carte bancaire comme moyen de paiement systématique est également à modérer à cause du risque d'escroquerie.

4) Créneaux porteurs et opportunités identifiées

Le grand marché de l'UEMOA (Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina-Faso, Niger, Guinée-Bissau, Bénin, Togo) mis en place depuis le 1^{er} Janvier 2000 est entrain d'élargir les perspectives du marché sénégalais. La mise en œuvre du traité de l'UEMOA à travers l'élimination des barrières tarifaires entre pays membres créera progressivement un grand marché de 62 Millions d'habitants, dont le Sénégal sera une plaque tournante régionale.

Le Maroc est en train de négocier un Accord nouveau avec l'UEMOA, qui remplacera l'accord commercial déjà signé initialement avec le Sénégal.

En outre, le Sénégal enregistre un solde commercial positif avec les pays de l'UEMOA. Ce qui montre le rôle du marché Sénégalais comme source d'approvisionnement et de transit des autres pays de la région. A titre d'exemple, le Mali conclut presque les deux tiers de ses transactions commerciales avec l'extérieur à travers le territoire sénégalais.

Par ailleurs,, une population de plus de 9 Millions d'Habitants (dont 45 % moins de 15 ans) avec une croissance démographique de 2,7% et un PNB par habitant de 532 Dollars américains, ouvrent la voie devant des perspectives prometteuses d'importation de certains produits de grande consommation, notamment les articles du textile et cuir ainsi que des produits agro-alimentaires.

B) Régime des importations au Sénégal

1) Les droits de douanes et taxes :

Prélèvement communautaire CEDEAO : applicable au sein de la CEDEAO, il s'applique à toute marchandise importée dans la Communauté en provenance de pays tiers et mises à la consommation. Le taux du prélèvement est de 0,5% de la

valeur des marchandises importées de pays tiers.

Taxe COSEC : applicable aux importations par voie maritime, au taux de 0,2 %
Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 18%

Les taxes spécifiques : Les produits concernés par cette taxe sont : les produits pétroliers, les alcools, liquides alcoolisés et boissons gazeuses, le café, le thé, les tabacs, les noix de cola. Les taux sont variables pour chaque catégorie de produit.

Au Sénégal, les interdictions à l'importation sont très peu nombreuses. Seuls les produits susceptibles de troubler l'ordre public, ou contraires aux bonnes mœurs, sont refusés. Le pays applique depuis octobre 2005 un embargo à l'encontre des viandes avicoles et œufs de consommation. Les importations de matériel avicole d'occasion sont également

Depuis le 1er janvier 2000, les pays tiers de l' Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) acquittent, quel que soit leur point d'entrée dans l'UEMOA, des droits et taxes définis suivant le Tarif Extérieur Commun. Le dispositif du TEC repose sur trois principes :

- une catégorisation par produit,
- des droits et taxes permanents,
- des droits et taxes à caractère temporaire.

La catégorisation par produit

La nomenclature tarifaire répartit les produits en quatre catégories.

- Catégorie 0 : biens sociaux essentiels relevant d'une liste limitative ;
- Catégorie 1 : biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques ;
- Catégorie 2 : intrants et produits intermédiaires ;
- Catégorie 3 : biens de consommation finale et autres produits non repris ailleurs.

Les droits et taxes permanents

Les droits et taxes permanents applicables depuis le 1er janvier 2000 concernent :

- les droits de douane dont les taux varient de 0 à 20% de la valeur CAF (Coût-Assurance- Fret). Ils sont à 0% pour les produits de la catégorie 0 ; 5% pour les produits de la 1ère catégorie ; 10% pour les produits de la 2ème catégorie ; 20% pour les produits de la 3ème catégorie ;
- la redevance statistique qui frappe tous les produits importés, y compris ceux exonérés droits de douane. Son taux est de 1% ;
- le prélèvement communautaire de solidarité qui s'applique aux produits importés des pays tiers. Son taux est également de 1%.

Les droits et taxes temporaires

- la taxe dégressive de protection (TDP) : elle a été mise en place pour compenser les baisses importantes de la protection tarifaire liées à la mise en place du TEC. Elle

s'applique aux produits relevant de l'industrie ou de l'agroindustrie. Deux taux sont prévus selon qu'il s'agit d'une TDP basse (2,5%) ou d'une TDP haute (5%).

- la taxe conjoncturelle à l'importation (TCI) : elle permet de compenser les baisses importantes de protection liées à la variation erratique des cours mondiaux de certains produits. Elle frappe les produits de l'agriculture, de l'agro-industrie, de l'élevage et de la pêche, à l'exclusion du poisson et des produits à base de poisson. Son taux est de 10% du prix de déclenchement.

Cependant, les œufs à couvrir et poussins reproducteurs ne sont pas concernés par cette décision. Il existe un régime tarifaire préférentiel communautaire qui consacre la franchise totale des droits et taxes d'entrée pour les produits du cru, les produits de l'artisanat traditionnel, et les produits industriels bénéficiant d'un agrément et originaire des Etats membres de l'UEMOA. Les produits industriels non agréés bénéficient lors de leur importation dans un Etat membre d'une réduction de 5% des droits et taxes d'entrée applicables aux mêmes produits importés des pays tiers.

B) Perspectives

Pour l'an 2005, le taux de croissance prévu est de 6% étant entendu que les tendances du commerce extérieur du Sénégal semblent très optimistes. Le processus de privatisation se poursuit, notamment avec la Royal Air Maroc qui a racheté 51% du capital d'Air Sénégal.

Les perspectives économiques du Sénégal restent fondamentalement bien orientées vers une croissance soutenue. Cela s'explique d'abord par la toute récente alternance politique réussie qui a créé un climat général de confiance ouvrant la voie à la stabilité politique du pays. Ensuite, l'excellente récolte 1999-2000 va contribuer à soutenir et même accélérer légèrement cette année le rythme de croissance. Et enfin, l'investissement public continuera de bénéficier de concours importants des bailleurs de fonds et l'investissement privé devrait également s'intensifier.

Par ailleurs, il est à noter que plusieurs groupes nationaux et entreprises ont choisi le marché sénégalais pour son potentiel important de développement de leurs activités sur ce marché ou sur les marchés limitrophes en particulier sur ceux de la zone de l'UEMOA. Il s'agit entre autres :

- Création d'une filiale sénégalaise du groupe Attijariwafa bank Maroc en avril 2006 avec un capital de 2,1 Milliards de Francs CFA (environ 35 millions de Dhs) ;
- Création de la filiale sénégalaise du groupe pharmaceutique marocain Sothema (West afric Pharma (WAPTH) qui prévoit la construction de ses laboratoires pharmaceutiques à Cambèrene dans la banlieue de Dakar ;

- Création de la filiale sénégalaise d'IB Maroc (Entreprise Business Solutions : EBS) spécialisée dans les NTIC en se focalisant sur le marché des infrastructures sécurisées ;
- Création de la filiale du groupe marocain West Afric Holding, la CCGT Consortuim Sénégal en réalisant un grand projet d'aménagement hydro-agricole dans la vallée du fleuve Sénégal (Matam) ;
- Gestion de la ligne maritime Dakar-Ziguichor allant du transport de passagers aux activités fret en passant par la consignation et le tourisme par la Société Maritime de l'Atlantique (SOMAT) dont 51% du capital est détenu par la COMONAV.

Le rythme de croissance de l'économie devrait être épaulé par l'élan de la consommation des ménages et les dépenses publiques. Les contraintes rencontrées en 2004 par le secteur agricole (criquets, réorganisation du secteur arachidier) ont en effet été compensées par les performances des services, des industries extractives et manufacturières, ainsi que par le développement la production d'électricité. Par ailleurs, le programme d'investissements publics bénéficie au secteur des BTP. En dépit élargissement du déficit budgétaire en 2004, lié aux charges des réformes structurelles et au aides à l'agriculture, les objectifs de politique économique fixés dans le cadre du programme triennal conclu avec le FMI en 2003 sont relativement atteints, ce qui a permis au pays d'accéder au point d'achèvement au titre de l'initiative réservée aux PPTE en avril 2004. L'annulation de la dette extérieure publique faciliterait l'amélioration des soldes extérieurs. Malgré la stabilité de l'indice des incidents de paiement Coface, à un niveau assez élevé du plutôt du à des retards de paiements, les opportunités d'affaire ne font pas défaut.

Cependant, au niveau des paiements, le Sénégal présente toujours un risque sensible sur les marchés publics hors financement internationaux. Avec les entreprises privées, il est recommandé de se garantir par des moyens de paiement plus rassurants (lettre de crédit par exemple). Seulement, la situation générale des paiements est améliorée par le redressement financier du pays.

ANNEXES

Liste des Organismes à contactés

- Organisme :** **Ambassade du Royaume du Maroc à Dakar**
Adresse : Avenue Cheik Anta Diop, angle Bourguiba, BP 490
Tél. 221/82 46 927, 82 43 836
Fax : 221/ 82 57 021
Contact : Mr BIDOUD Abdallah, Conseiller économique et commercial
- Organisme :** **Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar**
Adresse : 1 place de l'indépendance, BP 118, Dakar
Tél. 221/823 71 89
Fax : 221/ 823 9363
Contact : Mr Le Secrétaire Général
- Organisme :** **Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal**
Adresse : 1 place de l'indépendance , BP 118, Dakar
Tél. 221/827 52 73/827 54 72/827 54 66/827 52 74
Fax : 221/ 827 52 75
Contact : Mr TALIBOUYA DIAGNE, Directeur Assistance aux Exportateurs
- Organisme :** **Amicale des marocains du Sénégal**
Adresse : 30 rue de Thiong, Dakar
Tél. 221/821 63 65
Fax : 221/ 821 47 27
Contact : Mr LAHLOU Mohammed, Président
Mr AMRANI, président de la section économique
Administrateur d'une société de négoce
- Organisme :** **Union Nationale des Commerçants et des Industriels du Sénégal (UNACOIS)**
Adresse : 9, Rue Valmy Ex-FAIDHERBE, Dakar
Tél. 221/8216048
Fax : 221/ 8220185
Contact : Mr. Ibrahima DIOUF, Secrétaire Permanent
- Organisme :** **Douanes Sénégalaises**
Adresse : 125, Nord Foire, Dakar
Tél. 221/8223424
Fax : 221/
Contact : Mr. Mohamadou Mansour TALL, Inspecteur Principal des Douanes

Produit	Valeur 2003 en millier US\$	Croissance annuelle des valeurs entre 1999-2003, %	Croissance annuelle des valeurs entre 2002-2003, %	Croissance annuelle des importations mondiales entre 1999-2003, %
	Tous produits confondus	2,391,544	15	-14
27	Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	444,732	36	-56
10	Céréales	283,266	16	-6
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins	210,119	4	6
87	Voitures automob, tracteurs, cycles et autres véhicules, etc.	161,117	14	-2
85	Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties, etc.	107,659	2	6
15	Graisses, huiles animales/végétales; produits de leur dissociation...	96,364	5	93
30	Produits pharmaceutiques	78,211	11	16
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	67,719	9	-7
25	Sel; soufre; terres et pierres; plâtres, chaux et ciments	67,434	26	77
72	Fonte, fer et acier	60,651	11	12
04	Lait et produits de la laiterie; oeufs d'oiseaux; miel naturel...	57,068	13	48
21	Préparations alimentaires diverses	49,595	15	15
48	Papiers et cartons; ouvrages en pâte de cellulose, en papier/en carton	44,505	10	-4
24	Tabacs et succédanés de tabac fabriques	42,941	27	54
73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	38,635	0	18
44	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	36,907	8	11
19	Préparations a base de céréales, farines, amidons, féculs, lait; pâtisseries.	35,631	20	10
38	Produits divers des industries chimiques	27,798	2	-4

90	Instruments et appareils d'optique, de photographie etc.	24,638	15	6
02	Viandes et abats comestibles	24,467	67	31
28	Produits chimiques inorganiques; composés inorg./organ.de métaux préc.	24,408	9	24
17	Sucres et sucreries	23,845	14	21
07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	22,538	16	15
69	Produits céramiques	21,782	17	17
40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	21,537	10	3
29	Produits chimiques organiques	18,112	6	-33
22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	16,040	31	-6
94	Meubles; mobilier medico-chirurgical; articles de literie, etc.	15,949	13	27
33	Huiles essentielles et résinoïdes; produits de parfumerie/de toilette	15,776	15	11
76	Aluminium et ouvrages en aluminium	15,377	12	18
34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, cires..	14,973	19	26
49	Produits de l'édition, de la presse/des autres industries graphiques	14,041	15	34
31	Engrais	13,963	27	-7
08	Fruits comestibles; écorces d'agrumes ou de melons	13,646	22	46
52	Coton	13,499	3	16
63	Autres articles textiles confectionnés;	13,476	-5	-4
09	Café, thé, maté et épices	11,543	-4	14
70	Verre et ouvrages en verre	11,138	14	-7
32	Extraits tannants ou tinctoriaux; tanins et leurs dérivés; pigments, etc	10,735	9	7

Source: Calculs du CCI basés sur les statistiques de COMTRADE